



Caroline LHOMME



Interview de **Philippe Mouiller** *Sénateur*

Le groupe de travail de la commission des affaires sociales se donne pour objectif d'examiner une thématique sans doute un peu austère, mais fondamentale : celle du financement de la prise en charge du handicap.

Plusieurs problèmes, déjà soulevés à l'occasion d'un rapport présenté en décembre

2016 par Philippe Mouiller et Claire-Lise Campion sur l'exil de personnes handicapées en Belgique, paraissent devoir être rapidement traités.

La fongibilité des dotations de l'assurance maladie, l'impératif de décroiser les financements, l'aberration administrative des services et établissements cofinancés en constituent quelques exemples.

En matière de financement, les réformes menées jusqu'ici se sont malheureusement contentées d'une action de surface. Rencontre avec le sénateur Philippe Mouiller pour éclaircir certains de ces points.





1 - QUELLE EST AUJOURD'HUI LA SITUATION DU FINANCEMENT DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

La structure de financement repose encore en grande partie sur le système du prix de journée ou de la dotation forfaitaire. Cette logique budgétaire, essentiellement déterminée par le taux d'équipement des places ouvertes en service et en établissement, ne répond que partiellement au double impératif d'un financement centré sur les besoins de la personne et une bonne gestion des deniers publics. Une réforme systématique du mode de tarification des structures d'accueil des personnes handicapées est en cours, sous le nom de Serafin-PH et sous la double égide de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), pour une échéance fixée entre 2020 et 2022.

Outre la redéfinition d'une grille tarifaire réellement fondée sur le besoin thérapeutique exprimé par la personne, le groupe de travail devra se montrer particulièrement attentif à ce que la réforme de la structure de financement se fasse en étroite relation avec une réforme des acteurs. La simplification des flux ne peut en effet se concevoir sans que leurs canaux soient bien repensés. L'imbrication des financements de l'assurance maladie et des conseils départementaux, dont la complexité s'accroît selon que la personne handicapée relève du secteur « enfant » ou du secteur « adulte », nuit considérablement à la construction du parcours continu et cohérent de la personne. Il ne suffit donc pas que les critères de financement soient clarifiés et rationalisés, mais également que soient prévus des découplages importants au bénéfice des acteurs de la prise en charge.

2 - POURQUOI AVOIR CREE UN GROUPE DE TRAVAIL AU SENAT SUR CE SUJET ?

La création de ce groupe de travail est un prolongement du travail mené en décembre 2016 par Mme Claire-Lise Campion et M. Philippe Mouiller sur l'exil en Belgique de personnes handicapées faute de prise en charge adaptée en France. Le rapport d'information publié à cette occasion insistait sur la nécessité de repenser l'offre médico-sociale proposée aux personnes handicapées. Le groupe de travail sénatorial lancé en janvier 2018, qui comprend des sénateurs de toutes les tendances politiques représentées au Sénat, se propose de continuer cette réflexion autour de la thématique particulière du financement et de remettre au Gouvernement des propositions concrètes.





LES REPORTAGES HANDITEC HANDROIT



Caroline LHOMME

3 - COMMENT LA SITUATION DE CETTE PRISE EN CHARGE DEVRAIT ELLE EVOLUER DANS LES PROCHAINS MOIS ?

Le financement de la prise en charge du handicap doit impérativement reposer sur l'appréciation du besoin de la personne. Cette démarche fait l'objet de toute l'attention du Gouvernement depuis le lancement de la « réponse accompagnée pour tous » et doit être amplifiée.

Par ailleurs, le groupe de travail se penchera sur la compatibilité de la personne et de l'établissement.

Enfin, sans remettre en cause le caractère foncièrement public ou non lucratif de la prise en charge des personnes handicapées, le groupe de travail s'interrogera sur l'opportunité de faire.